	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 2 février 2024</b>	<b>N° 2024-63</b>

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Stéphane MARI à partir de 17h  
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25  
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25  
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30  
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 2 février 2024</b>	<b>Délibération</b>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<b>N° 2024-63</b>

---

**RCU Aéroport - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et l'ESID de Bordeaux - Décision - Autorisation**

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2023-454 du 29 septembre 2023, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé de faire un réseau de chaleur et de froid sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain de Bordeaux Aéroport, basé sur un mix énergétique géothermie/biomasse avec l'utilisation du puits de géothermie de la BA 106 qui sera mis à disposition.

Dans cette optique, Bordeaux Métropole a besoin de recueillir des informations techniques actualisées sur ce puits, en vue de les fournir aux candidats admis à négocier. Il s'agit notamment de réaliser un curage et des essais de pompage.

De son côté, en vue d'obtenir le renouvellement du permis d'exploitation du puits, la BA 106, représentée par l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Bordeaux (ESID), en charge de la gestion patrimoniale, doit notamment changer la pompe d'exploitation et la colonne d'exhaure du puits.

Dans ce contexte, comme tous ces travaux peuvent être réalisés en une seule intervention, Bordeaux Métropole et l'ESID conviennent de les mutualiser plutôt que de réaliser deux interventions distinctes sur le puits.

La métropole assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux. L'intervention technique de la Métropole s'effectuera dans le cadre de l'article L. 2422-12 du code de la commande publique.

Bordeaux Métropole fera l'avance du coût des travaux à mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération évaluée avant appel d'offres à environ 150.000 € TTC (dont environ 95.000 € TTC pour les travaux prévus par la Métropole et 55.000 € TTC pour ceux prévus par l'ESID). L'ESID remboursera ensuite à Bordeaux Métropole les montants avancés correspondant à la part des travaux de l'ESID.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de métropole

**Vu** l'article L 2422-12 de la commande publique

**Vu** la délibération n°2023-454 du 29 septembre 2023 du Conseil de Bordeaux Métropole approuvant la « décision de faire » relative à la réalisation d'un réseau de chaleur et de froid sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain de Bordeaux Aéroport ;

Entendu le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**, dans un souci de coordination et d'optimisation des investissements publics, il convient de mutualiser les travaux prévus par Bordeaux Métropole et l'ESID de Bordeaux sur le puits de la BA 106,

#### **DECIDE**

Article 1 : de recourir à la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux prévus par Bordeaux Métropole et l'ESID de Bordeaux sur le puits de la BA 106 conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée définissant les obligations respectives de Bordeaux Métropole et de l'ESID de Bordeaux.

Article 3 : de mettre en recouvrement auprès de l'ESID de Bordeaux, la somme acquittée par Bordeaux Métropole correspondant au montant des travaux réalisés pour le compte de l'ESID.

Article 4 : d'imputer les dépenses et les recettes liées à ces travaux au compte de tiers 458.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>7 FÉVRIER 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,  Madame Claudine BICHET
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 FÉVRIER 2024</b>	